



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le **17/03/2026**
ID : 057-245700695-20260311-D2026_38_SI-AR

DECISION 2026-38

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1^{er} :

La signature d'une promesse de bail commercial sous seing privé pour la location des travées 2 et 3 (pour partie) à l'hôtel des entreprises à Hettange-Grande, d'une surface globale de 251,16 m² au profit de la société H GYM Kids (en cours de création) pour un montant de loyer annuel Hors Taxe – Hors charges de 19 587,36 €.

Les conditions suspensives sont :

- à la charge de la CCCE d'obtenir le statut ERP des travées et avec un dépôt du dossier au plus tard 15 jours après la signature de la promesse,
- à la charge de H'GYM d'obtenir un financement au plus tard pour le 20 juin 2026.

La promesse de bail devra être suivie si les conditions suspensives sont levées au 20 juillet 2026 par la conclusion d'un bail commercial aux mêmes conditions que la promesse.

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des décisions fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 11 mars 2026

Le Président
Michel PAQUET